www.silene.eu

# Silene PACA - Comité régional de suivi - Compte rendu du 19 octobre 2018

#### **Présents**

CBNMed: Sylvia Lochon, Virgile Noble

**CBNA**: Bertrand Lienard

CEN PACA: Géraldine Kapfer, Marc Maury

Conseil Régional : Sarah Jeanroy

DREAL : Dorothée Meyer AFB : F. Gerbaud-Maulin A Rocha : L. Spenle PNE : C. Monchicourt CSRPN : G. Cheylan

PNR Sainte Baume : T. Darmuzey Muséum départemental du Var : R. Bilon Département du Var : B. Montigueaux

#### **Excusés**

S. Robert, L. Poncet: UMS Patrinat

T. Schwartz: A Rocha

J. Lock: Butterfly Conservation
A. Carod: PNR Baronnies
C. Rémy: Arnica Montana
H. Gomila: Ecosphère
S. Caron: SOPTOM
E. Masse: SMAVD
Ph. Pierron: AERMC

J. Jaquin-Porretaz : Le Naturoptere M. Di Liello, M. Verrecchia : MAMP

N. Maurel: Provence Alpes Agglo (ex SMDBA)

E. Terrin: SM Maures

D. Sondaz : SCP

ARPE : C. Dragone LPO PACA : A. Flitti

PN Calanques : L. Le Mire Pecheux ; D. Frazzoni

SNPN Camargue : B. Bricault Tour du Valat : P. Grillas PN Mercantour : S. Priou UMS PatriNat : P. Dupont MHN Marseille : V. Poncet ONF : D. Tresmontant SSNATV : Alain Sadorge

Pierre FRAPA

A. Bloc : PNR du Queyras V. Poncet : MHN Marseille

S. Séjalon, T. Fouchier, C. Ilien : CdL

G. Olivari, C. Garrone: MRE

J. Baret: BIODIV

D. Geoffroy: PN de Port Cros M. Cary: PNR Pré alpes d'azur P. Auda: Agir Ecologique D. Chavy: PNR du Verdon E. Gabiot: SSNATV

M. Bourrely : Département 13 I. Latil, D. Bert : Département 04

V. Rivière : individuel Y. Braud : individuel

## Pièces jointes au présent compte rendu

- Diaporama support des échanges
- Liste des adhérents
- Modèle d'attestation de versement de données
- Bilan des droits d'accès ponctuels 2016, 2017, 2018.



## **BILAN D'ACTIVITE 2017**

Le bilan d'activité est présenté par les administrateurs système et de données (Géraldine Kapfer, Virgile Noble).

## **♦ LE FONCTIONNEMENT**

## Présentation du budget

Silene est financé majoritairement par l'Etat et la Région : le budget de fonctionnement 2017 de SILENE a été de 211 186 €, un peu en hausse par rapport à la moyenne des autres années.

Les principales lignes de dépenses restent inchangées : hébergement, maintenance, pilotage, administration système, administration données. L'anniversaire des 10 ans de Silene a occasionné une dépense supplémentaire en 2017 (financement exceptionnel). On peut signaler également aussi une dotation spécifique pour la réflexion autour du changement d'outil. L'essentiel des dépenses demeure l'administration des données et le pilotage.

### Animation / Adhérents

Fin 2017, Silene avait 68 adhérents dont 7 nouvelles adhésions composées de 5 structures (Ecosphère, Agir Ecologique, AHPAM, SSNATV, Arnica Montana) et 2 individuels : Alain Sadorge et Vincent Rivière. En 2018, on enregistre encore de nouvelles adhésions dont 7 sont effectives à ce jour : Biodiv, Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille, PNR Sainte Baume, Syndicat Mixte du Massif des Maures, AFB interégionale PACA-Corse, LPO PACA et un individuel : Raphaël Colombo. D'autres conventions sont en cours de signature (MAMP, OPIE Provence Alpes du Sud et Université Aix-Marseille).

Les producteurs de données représentent (analyse à fin 2017):

- 42 fournisseurs pour la faune
- 49 fournisseurs pour la flore Méditerranéenne (dont structures partenaires directes du CBN)
- 39 fournisseurs pour la flore Alpine (dont structures partenaires CBN)

#### Données Flore

Actuellement plus de 4 382 000 observations sont intégrées dans Silene-PACA.

En 2017, on observe une hausse importante du nombre de données intégrées. Ceci s'explique par l'important travail de centralisation de données relatif à la publication de « Flore remarquable des Bouches-du-Rhône d'une part, et un fort investissement dans la validation de jeux de données de la flore alpine d'autre part.

Aujourd'hui, les données intégrées concernent les plantes vasculaires, les bryophytes et les characées. Pour les lichens et les champignons des contacts sont en cours, mais il est nécessaire d'adapter l'outil pour pouvoir intégrer ces nouveaux groupes.

#### Données Faune

Plus de 500 000 données ont été intégrées en 2017. En 2017, on comptait plus de 2 590 000 données faune dans Silene.

Comme pour la flore, la promesse d'édition de l'Atlas des papillons de jour et Zygènes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis de créer une émulation et l'arrivée d'importants jeux de données qui a débuté en 2017 et s'est poursuivie en 2018.

La répartition des données faune par département montre que les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes cumulent le plus de données. De gros contributeurs adhérents à Silene sont localisés dans ces départements (PNE, AMV, SNPN, TDV, DDT05). Ce n'est pas la seule raison de disparités entre départements.

#### 

Accès aux données détaillées (voir pièce jointe)

Le nombre de demande d'accès ponctuels présente pour la première fois une stagnation en 2017.



Le nombre d'utilisateurs identifiés affiche également un palier pour la flore (environ 450 personnes en 2017). Pour la faune, l'augmentation continue légèrement pour atteindre environ 250 utilisateurs identifiés en 2017.

## Exemples d'utilisation

SILENE est régulièrement utilisé comme source de données et permet un grand nombre d'analyses distinctes. Par exemple en 2017 :

- Actualisation des contours des ZNIEFF
- Inventaire régional des papillons de jour
- Liste rouge régionale des Odonates
- Liste rouge régionale des Orthoptères
- Inventaire régional des amphibiens et reptiles
- Publication de « Flore remarquable des Bouches du Rhône »
- Définition des territoires à enjeux pour une stratégie coordonnée régionale
- Définition d'une stratégie d'inventaire sur le territoire du Parc National de Port-Cros
- Etude préalable à la demande de classement d'un APPB
- Etudes TVB
- Recherche scientifique
- Inventaires naturalistes et ABC
- Dossiers réglementaires : PLU, SCOT et Etudes d'impacts

## ■ ECHANGES COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN D'ACTIVITE

#### Dispose-t-on des statistiques de consultations ?

Elles sont imparfaites pour le moment pour diverses raisons techniques (notamment modalités d'administration du serveur par prestataire) mais fortement nécessaires. Il faut distinguer le nombre d'utilisateurs, les connexions, les requêtes liées, etc. et savoir ce qu'il est pertinent de mesurer. Un indicateur fiable doit être mis en place dès que possible.

Peut-on identifier les bureaux d'études contribuant à Silene. Comment inciter les bureaux d'études à participer à Silene ?

En tant que maître d'ouvrage, on peut inscrire le reversement des données nouvelles à Silene dans le cahier des charges. Le format de données est disponible en ligne. Une attestation des administrateurs de données (modèle joint au compte rendu) permet de valider le versement auprès du maître d'ouvrage. Depuis la loi biodiversité, ce reversement est devenu obligatoire (voir plus loin).

Comment expliquer les hétérogénéités de données sur le territoire ? Moins de contributeurs, moins d'aménagements ?

Attention à ne pas faire de lien direct entre nombre de données et richesse. Pour la flore, par exemple, on a une bonne connaissance générale sur le territoire du 84 mais peu de données. Dans le 13, on a beaucoup de données mais souvent ciblées sur des zones aménagées.

Quel peut être l'apport de Silene dans les stratégies d'acquisition de connaissance ? Silene peut-il permettre de connaître les lacunes de connaissance sur des zones blanches ? Il y a des besoins de compléments notamment les données marines (production et organisation), ou les interfaces ville/nature. Quel peut être l'apport de Silene dans la hiérarchisation des enjeux sur un territoire ?

Ce n'est pas le rôle de Silene d'exprimer les enjeux ou de diriger les inventaires. C'est aux structures de



s'emparer des problématiques ou des informations pour proposer leurs stratégies ou plans d'action. Mais ce peut être effectivement un outil utile dans l'analyse des besoins. Le nombre de données disponibles n'est pas un indicateur suffisant pour décider d'un programme d'action et il peut y avoir diverses stratégies d'homogénéisation. Les compléments de connaissances peuvent être développés selon plusieurs axes (spatial, taxonomique, temporel, ...).

• Le conseil régional informe d'une démarche en cours pour l'élaboration d'une stratégie de connaissance de la biodiversité qui s'inscrit dans la dynamique régionale (création de l'ARB, révision de la SRB), et en lien avec les territoires (via des conventions territoriales concertées).

## **ACTUALITES NATIONALES** (présentation D. Meyer – DREAL)

## 6

#### LE PROTOCOLE NATIONAL

Le nouveau protocole du SINP a été publié en octobre 2017 et prend la suite des deux versions antérieures (2007 et 2013). Il va encore très certainement évoluer dans les prochaines années.

L'objectif principal de cette mise à jour était de rassurer les acteurs pour faciliter les échanges de données précises en clarifiant les relations entre plateformes. Il ne s'agit pas d'un texte règlementaire mais d'une base de travail collectif qui fixe des lignes de conduite.

Ce protocole définit les notions de données sources, les données élémentaires d'échange et les données sensibles. Il pose le principe d'échange de données complètes, notamment pour les données d'origine publique. Il organise la diffusion des données précises à des tiers entre niveaux régionaux et national et précise les conditions de visualisation, téléchargement, communication dans le SINP.

Malgré un important travail collectif, certains points restent problématiques : le texte est touffu, parfois peu précis et d'une mise en œuvre complexe ; il y a des incohérences internes ou des points en attente (licence de communication sans rediffusion).

Les sujets à étudier pour Silene-PACA concernent :

- la caractérisation des données d'origine publique ou privée,
- la définition de données sensibles (ou pas...).
- les conditions de transmission de données précises.

Un protocole d'habilitation en tant que plateforme régionale du SINP a été défini. Silene-PACA est le premier SINP Régional à déposer son dossier. Les éléments de l'instruction devraient indiquer les priorités en matière d'évolution et seront connus fin novembre.

Le protocole national a été formulé pour tenir compte de l'évolution forte en matière de diffusion des données publiques concrétisée par la Loi Lemaire (2016), dite loi pour une république numérique.

La loi Lemaire comprend trois axes majeurs : la circulation des données et du savoir, la protection des individus et l'accès au numérique pour tous. Ses objectifs sont de rendre compte, ouvrir le dialogue, et faire confiance à l'intelligence collective des citoyens, objectifs qui sont parfaitement dans la logique de Silene. Cependant la définition de la donnée « open data » nécessite sans doute une adaptation à la donnée naturaliste (ou un temps d'adaptation ?). Selon la définition de la loi, une donnée « ouverte » doit être complète, primaire, tenue à jour, accessible, avec un traitement automatisé possible, un accès non discriminatoire, un format non propriétaire, et libre de droits.

La mise en œuvre de ces principes dans le protocole SINP concerne les données « publiques ». Hors données sensibles, il ne peut pas y avoir de restriction de diffusion sur ces données (notamment sur leur précision) et la licence accompagnant leur mise à disposition est une licence « ouverte » qui permet toutes utilisations et une rediffusion hors du cadre SINP.



## **♦** LA LOI BIODIVERSITE

En date de 8 août 2016, cette loi a deux conséquences majeures pour le SINP : la création de l'Agence Française pour le Biodiversité et la contribution obligatoire à l'inventaire du patrimoine naturel.

#### L'AFB

Elle a pour mission d'animer et de coordonner techniquement trois systèmes d'information : le SI Eau, le SI Biodiversité qui inclue le SINP et le SI Milieux Marins. Le service du MNHN en charge du SINP (SPN) évolue et est intégré à l'unité mixte de service PatriNAT (AFB, CNRS, MNHN). Il continue de suivre le SINP.

En PACA, la direction interrégionale AFB vient d'être associée au comité d'administrateurs de Silene (composé pour rappel de la DREAL, de la Région, du CEN PACA, du CBNMed et du CBNA).

## Le dépôt légal des données brutes

L'article 7 de la loi Biodiversité oblige désormais les maitres d'ouvrage à verser les données brutes de biodiversité acquises dans le cadre de nombreux types d'études règlementaires. Les objectifs de cette disposition sont la protection de la biodiversité, l'enrichissement de la connaissance, la valorisation et le partage des données.

Un téléservice national est en place depuis le 1 juin 2018 = DEPOBIO. C'est un espace unique pour le dépôt des études d'impact et le dépôt des données biodiversité qui doivent être validées avant intégration dans le SINP. Les modalités de cette intégration restent à préciser ainsi que les possibilités d'accès public aux données au niveau de cet outil (risque d'incohérence avec les règles du SINP sur l'accès à la donnée précise ?).

#### 

Il y a eu une forte implication de la DREAL et des administrateurs de Silene pour la rédaction du protocole qui se poursuit par une participation au groupe de travail « Architecture ». Les échanges avec l'INPN sont réguliers et Silene-PACA fait remonter son expérience pratique. Cela permet aussi de s'adapter efficacement aux évolutions de contexte tout en conservant l'intégrité et la dynamique de Silene.

## ECHANGES COMPLEMENTAIRES

#### Ouelles sont les dispositions de Silene pour appliquer le RGPD ?

Le règlement général sur la protection des données est un règlement européen qui est directement applicable depuis mai 2018. Ce point n'a pas encore été abordé par les administrateurs de Silene, un peu en attente de propositions nationales sur sa mise en œuvre dans le SINP.

#### Les échanges entre Silene et les bases des partenaires peuvent ils passer par un flux API ?

Ce n'est pas envisagé actuellement. Les données sont traitées par un processus de validation avant toute mise en ligne. Cette étape de validation est fondamentale pour une base de données de qualité. La mise en ligne des données ne se fait pas en temps réel, il y a des mises à jour périodiques. On peut faire un import tous les 6 mois. Un changement d'outil est à l'étude (a priori en utilisant Géonature). Ce sera l'occasion d'étudier les nouvelles possibilités pour améliorer le service de Silene.

## Echanges sur différentes solutions pour la saisie de données : CardObs , Faune Paca, tableurs Excel ...

Silene ne propose pas d'outil de saisie en propre. Chaque structure peut utiliser celui qu'elle souhaite, soit un outil métier qu'elle développe, soit un outil mis à disposition. Les outils des CBN, du CEN ou Géonature peuvent être mis à disposition des adhérents, selon le besoin à préciser dans le cadre d'un échange technique avec les administrateurs de données. Au niveau national, il existe aussi des outils qui permettent de saisir des observations : GeoNature, Webobs, Cardobs, .... Le choix est fonction du producteur (individuel ou structure) et du type de données (ponctuelles ou issues d'un protocole standardisé). Ainsi Cardobs est un outil de saisie plus adapté à la saisie individuelle.

Le SINP préconise de préférence une entrée régionale. Pour la circulation de données entre plateformes, les identifiants de données et les statuts de validation assurent une traçabilité permettant, par exemple en cas de



donnée modifiée, d'identifier puis de corriger les données arrivant dans le système.

#### Le SIB et le SINP

Le SI Biodiversité est un SI fédérateur qui sera en lien avec les SI métiers (tel que le SINP). Il doit intégrer d'autres aspects notamment les pressions (à l'image du pôle gestion existant dans le SINP AURA). Le SIB sera partagé et il est prévu qu'il existe des SIB régionaux.

Le représentant du MNHN indique que Silene est très en avance sur les autres régions et même l'INPN!

## DEBAT: LA CIRCULATION ET LA DIFFUSION DES DONNEES PRECISES DANS LE SINP

## ♠ EL

#### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

La DREAL introduit l'échange par un rappel des modalités de diffusion des données précises dans Silene et des règles du nouveau protocole.

#### Silene

Silene-Paca permet la mise à disposition des données précises, sans distinction de statut (publique ou privée) :

- avec un accès nominatif sur identification paramétrée pour une période, un territoire, une thématique,
- avec une utilisation des données encadrée par une convention adhérent ou une demande d'accès ponctuel argumentée.

Dans la pratique, très peu de demandes sont refusées. Il arrive que des exports spécifiques de synthèse soient réalisés pour répondre au besoin exprimé.

Par ailleurs, toutes les données sont disponibles en accès public sans authentification, à la précision de la commune ou de la maille.

## Le protocole

Par principe, les données publiques sont précises, libres et gratuites (open data) sans restriction de diffusion, sauf pour les données dites sensibles. Les données d'origine privée peuvent être floutées à leur rentrée dans le SINP. Les données d'échange du SINP (DEE) sont des données publiques. Les données échangées entre plateformes doivent être complètes sans restriction d'information ni floutage géographique.

Le protocole prévoit deux types d'accès aux données :

- 1. Diffusion/visualisation en ligne/téléchargement avec authentification
  - Les données d'origine privées sont par défaut diffusées à la commune ou à la maille (sauf demande expresse du producteur)
  - Les données publiques sont diffusées précisément (hors données sensibles)
  - Les données sensibles sont contrôlées
  - Les données sont transmises sous licence ouverte, avec droit de réutilisation et rediffusion hors SINP notamment
- 2. Communication (sur demande)
  - Les données précises sont communiquées sur instruction régionale ou nationale, avec une clause de non-rediffusion (licence fermée). Le cas des données sensibles reste à préciser.
  - En synthèse

Pour Silene, il y a deux difficultés d'application de ces principes :

- la distinction entre données d'origine publique et données dites privées n'est pas faite ;
- les modalités de diffusion des données précises ont été concertées avec les producteurs pour leur versement dans Silene et ne s'accordent pas avec la licence ouverte proposée par le SINP.



Il est nécessaire d'y voir plus clair : qu'est ce qu'une donnée publique ? Les données versées via le dépôt légal, qui peuvent être privées à la base, deviennent elles pour autant des données publiques ? Les données de Silene deviennent-elles toutes publiques parce que transformées en DEE ? Les données centralisées et transmises par un PNR seront-elles considérées comme publiques ? Y a-t-il une sécurité juridique aux garanties apportées par la licence fermée proposée par l'INPN ? etc...

Juridiquement, il y a la possibilité de flouter la donnée privée (une fois définie) mais ceci est préconisé uniquement à l'entrée dans le SINP, ce qui reviendrait à baisser fortement la qualité de Silene et serait très dommage. Il nous faut donc trouver la souplesse et les évolutions qui permettent de respecter la dynamique de Silene et les principes du SINP. Dans l'attente, toutes les données envoyées à l'INPN sont floutées à la commune ou à la maille.

Néanmoins il convient de se poser la question de fond : Quels sont les avantages et les risques d'une mise à disposition des données précises pour tous ? Les adhérents de Silene produisant de la donnée privée sont ils prêts pour une mise à disposition plus ouverte qu'actuellement ? Si oui, à quelles conditions ? Si non, pour quelles raisons ou quelles sont les craintes ?



#### LES ECHANGES



Le débat se centre rapidement sur la notion de donnée sensible : présentée comme la solution pour certains, c'est une fausse bonne idée pour d'autres. Définir une donnée comme sensible permet de restreindre sa diffusion. On doit se demander où est le plus fort risque : est-ce la diffusion de l'information ou la non diffusion qui mettra en danger les espèces ?

#### Il y a des arguments pour :

- « Il existe des collectionneurs d'œufs qui pourraient piller des nids si les données étaient révélées.
- Il y a des espèces très sensibles au dérangement.
- La mise en ligne de l'Atlas Biodiv'Ecrins aurait donné lieu à un surcroît d'observations d'espèces rares, (signalées par des photos sur le Web et la création de nouvelles données d'observations). Ces observations sont susceptibles d'avoir occasionné des dérangements. Les gardes du Parc du Mercantour attendent d'avoir une liste d'espèces sensibles pour avancer sur l'idée d'un Atlas en ligne comme celui des Ecrins. »

#### ... mais à relativiser :

- « La donnée sensible est souvent une boite de Pandore : pour certaines espèces, il suffit de taper son nom dans un moteur internet pour avoir leur localisation. Il faut savoir ou s'arrêter. Si on masque une donnée papillon mais que l'on peut le retrouver par sa plante hôte, faut-il la flouter aussi ?
- Pour la flore, on pourrait tout diffuser en précis sans difficulté majeure du côté des producteurs
- La sensibilité des données est globalement surestimée par le producteur. A-t-on un moyen d'évaluation de la sensibilité réelle ?
- Avec du recul, on constate que la notion de sensibilité évolue avec le temps dans les esprits ; il ne faut pas surestimer la sensibilité d'une donnée. »

#### Et l'open data présente également un intérêt :

« - Au delà de l'objectif de conservation, l'enjeu de l'open data, c'est aussi de laisser sortir la donnée de notre cercle. Il existe des exemples de diffusion réalisée par des privés qui le font très bien. Restreindre l'usage des données est un frein à la diffusion générale de l'information sur la biodiversité et ses enjeux. »

#### Quelles modalités pour définir les données sensibles ?

Les échanges montrent que différentes pratiques existent chez les partenaires. La notion de sensibilité est décidée au cas par cas (ONF / précision de rendu dégradée) ou sur choix de l'observateur (Faune-Paca / donnée sensible spécifiée à la saisie).

« - Laisser la décision à l'observateur c'est ingérable. Les données sensibles ne peuvent se définir qu'au niveau régional avec des règles communes basées sur une bonne estimation de la menace et une méthodologie scientifiquement validée pour limiter la subjectivité.



- Il faut également définir qui aura l'accès aux données sensibles précises. »

#### Diffuser c'est protéger :

« - Il faut revenir à la question de fond : A quoi doit servir Silene? Globalement, la diffusion va servir la conservation. Une station confidentielle est plus vulnérable si elle n'est pas connue. »

#### La même idée sous forme de petite histoire :

- « Ce sont deux collègues qui discutent :
  - Regarde, ils ont coupé les gros chênes, il y avait des osmodermes dedans!
  - A qui tu l'as dit ?
  - Personne, tu penses bien!
  - Alors, c'est de ta faute .... »
  - La donnée précise

#### Il est nécessaire de disposer de la donnée précise dans le système :

- « C'est indispensable pour sa validation scientifique.
- Si on veut assurer la conservation, il faut permettre l'information de la bonne personne au bon moment.
- Il faut déconnecter la définition des données sensibles de la question générale du contrôle de la diffusion. Sinon, on risque d'avoir une liste très large, contreproductive. Finalement, il y a peu de données concernées par un risque lié à leur diffusion, et règlementer l'accès de toutes les données pourrait freiner les usages bénéfiques. »

#### Le contrôle de la diffusion des données précises est la meilleure solution :

- « Sur Silene, le fait que l'accès soit règlementé règle la plupart des soucis. On n'a à ce jour pas eu de mauvaises surprises. Les critères d'accès rassurent les producteurs.
- Il faut que les données soient mises à disposition du SINP brutes et précises et que le système reste comme aujourd'hui : floutées pour le tout public et à la précision maximale pour les personnes identifiées.
- les structures ont confiance en Silene en région. Doit-on être sur une relation de méfiance vis-à-vis du national pour le moment ?
- Il y a un contexte global que l'on ne maîtrise pas. Le temps permettra aux choses de se mettre en place. »
  - En conclusion :
- « Il y a un consensus sur le fait que la donnée doit être mise à disposition avec toute sa précision.
- il faut organiser l'avenir mais on a besoin de temps
- Le système de contrôle doit pouvoir rassurer les producteurs même s'ils sont conscients qu'ils exagèrent probablement le danger. »

#### **CONTACTS SILENE-PACA**

- Julie Delauge / Géraldine Kapfer (CEN PACA) : administration des données faune (animation faune) / chef de projet SILENE (conventionnements, coordination, accès)
- Sylvia Lochon / Virgile Noble / Olivier Gavotto (CBNMed) : administration système et données flore méditerranéenne
- Bertrand Lienard / Jean Michel Genis (CBNA) : administration de données flore alpine
- Dorothée MEYER (DREAL PACA): correspondante SINP / responsable programme SILENE (partenariats)
- Sarah Jeanroy (Conseil régional) : chargée de mission Biodiversité

